

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00051 Numéro SIREN : 488 451 527 Nom ou dénomination : A.R.G. CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 3372

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 437	1 768	669	1 086	417	38.40
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 437	1 768	669	1 086	417	38.40
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 083		5 083	3 600	1 483	41.19
	Autres créances	184		184	743	559	75.25
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	17 417		17 417	10 419	6 998	67.16
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	22 684		22 684	14 763	7 921	53.66
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	25 120	1 768	23 353	15 849	7 504	47.35

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2021	12	Exercice N-1 30/09/2020	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	10 000		10 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	1 000		1 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	32 193		32 193			
	Autres réserves						
	Report à nouveau	32 496		30 994		1 502	4.85
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 301		1 502		7 803	519.49
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	16 998		10 698		6 301	58.90
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	2 995		3 016		21	0.70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 149		1 422		273	19.20
	Dettes fiscales et sociales	2 211		713		1 498	210.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	6 354		5 151		1 204	23.37
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	23 353		15 849		7 504	47.35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 354

5 151

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	12 428		12 428	3 000		9 428	314.26
Chiffre d'affaires NET	12 428		12 428	3 000		9 428	314.26
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0	0		0	45.00
Total des Produits d'exploitation (I)			12 428	3 000		9 428	314.25
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			5 560	4 368		1 192	27.28
Impôts, taxes et versements assimilés			151	30		181	601.67
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			417	164		253	154.27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			6 128	4 502		1 625	36.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 301	1 502		7 803	519.49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2021 12	30/09/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 301	1 502	7 803	519.49
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	12 428	3 000	9 428	314.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 128	4 502	1 625	36.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 301	1 502	7 803	519.49

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 437		
TOTAL	2 437		
TOTAL GENERAL	2 437		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 437	2 437
TOTAL			2 437	2 437
TOTAL GENERAL			2 437	2 437

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 351	417		1 768
TOTAL	1 351	417		1 768
TOTAL GENERAL	1 351	417		1 768

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	417				
TOTAL	417				
TOTAL GENERAL	417				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 083	5 083	
Taxe sur la valeur ajoutée	184	184	
TOTAL	5 267	5 267	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 149	1 149		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 098	2 098		
Autres impôts taxes et assimilés	113	113		
Groupe et associés	2 995	2 995		
TOTAL	6 354	6 354		

Composition du capital social

(PGG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	20.0000	500			500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 149
Dettes fiscales et sociales	113
Total	1 262

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SAS ARG CONSEILS

30/09/2021

[illegible]

A.R.G. CONSEILS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 10.000 euros
SIEGE SOCIAL : Hauteval
46100 FIGEAC
CAHORS RCS 488 451 527

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

.../...

Troisième décision

L'associé unique approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6300,68 EUR et décide d'affecter le résultat à l'amortissement partiel du Report à Nouveau débiteur qui s'élève ainsi à – 26.195,10 EUR.

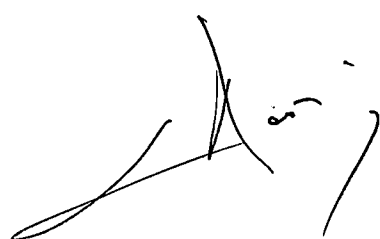
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 16.998,36 EUR.

Quatrième décision

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

.../...

certifié conforme



A.R.G. CONSEILS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 10.000 euros
SIEGE SOCIAL : Hauteval
46100 FIGEAC
CAHORS RCS 488 451 527

7030035

CL/IF/

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 31 mars

A 15 Heures

Au siège social de la société ci-après nommée,

Monsieur Robert GAIANI, demeurant à FIGEAC (46100), Hauteval,

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 20 euros de valeur nominale composant le capital social de la Société dénommée **A.R.G. CONSEILS**, Associé unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de président de la société, Monsieur Robert GAIANI, associé unique, a établi les documents suivants :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- l'inventaire, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
- Approbation du montant des charges et dépenses visées ; à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus au président ;
- Pouvoirs.

DECISIONS

Première décision

L'associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 tels qu'il les a établis, qui font apparaître UN BENEFICE de 6 300.68 EUR contre une perte de 1.501,97 EUR l'exercice précédent.

Deuxième décision

En vertu de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucunes dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021.



Troisième décision

L'associé unique approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6300,68 EUR et décide d'affecter le résultat à l'amortissement partiel du Report à Nouveau débiteur qui s'élève ainsi à – 26.195,10 EUR.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 16.998,36 EUR.

Quatrième décision

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cinquième décision

L'associé unique, après lecture du rapport spécial, constate l'absence de convention relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce.

Le compte courant d'associé de Mr GAIANI s'élève au 30 septembre 2021 à 2.994,76 EUR et n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 30/09/2021.

Mr GAIANI n'a perçu aucune rémunération en sa qualité de Président pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Sixième décision

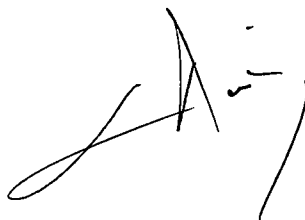
Quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Septième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Félix FALCH - Coralie LANTUEJOUL - Jean Guillaume BOTTE

Notaires

3, rue des Cordeliers

46100 FIGEAC

TÉLÉPHONE : 05 65 34 20 84

TÉLÉCOPIE : 05 65 34 56 48

E.mail : office46055.figeac@notaires.fr

FIGEAC, le 6 octobre 2022

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

2 Place Gustave Barreau

46000 CAHORS

N° D'ÉCRITURE

480885

IF

Madame, Mademoiselle ou Monsieur

Veuillez trouver ci-dessous un chèque d'un montant de € *****45,34*
N° 2022946 tiré sur la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS,
pour le motif ci-après indiqué.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer nos
salutations distinguées.

Compte et motif du règlement :

9685

A.R.G CONSEILS

PAYE POUR DEPOT à GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE

*****45,34*